

la direction de Mgr Cameron. C'est mon devoir de l'exposer franchement au S. Siège, et je demande à Votre Eminence de la soumettre à la Congrégation générale des Cardinaux de la S. C. de la Propagande.

En attendant avec respect et résignation le sort qui sera fait à mon pauvre diocèse, je demeure avec la plus haute considération.

De Votre Eminence,

Le très humble et obéissant serviteur,

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

ADHESION DU CHAPITRE AU DOCUMENT CI-DESSUS.

Après avoir soigneusement examiné le document ci-dessus dans toute sa teneur et en avoir reconnu l'exactitude parfaite et la conformité avec la vérité dans les faits, allégués et conclusions, le Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières réuni en assemblée régulière le 3 août 1887, dans la salle ordinaire des réunions, concourt à l'unanimité aux demandes et conclusions que contient le dit document, et proteste au nom de la justice et de l'intérêt du diocèse, avec toute l'énergie et le respect possible contre le projet de partage des deniers proposé par les arbitres, les RR. H. Rouxel et J. A. I. Douville, et aussi contre les prétentions du Révérendissime Evêque d'Arichat dans ce projet de partage.

Fait aux Trois-Rivières, le 3 août 1887.

CHS OL. CARON Ptre, V. G.

Prévôt du Chapitre.

F. X. CLOUTIER Ptre, Chanoine,

Secrétaire du Chapitre.